



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

FABIENNE COLBOC

Joué-lès-Tours, le 28 avril 2020

DEPUTÉE D'INDRE ET LOIRE

OBJET : Déconfinement

Sujet : Ouverture Ecoles

**A l'attention des Maires de la 4^{ème}
Circonscription d'Indre et Loire**

Madame, Monsieur,

Depuis le 17 mars notre pays est rentré dans une période de confinement pour lutter contre le COVID-19.

Cette crise sans précédent a amené le gouvernement à prendre des décisions radicales et en particulier à fermer l'ensemble des écoles du pays.

Depuis le 14 avril les cas de contamination diminuent quotidiennement et ceux de réanimation également.

Sur cette base sanitaire, économique mais aussi sociale, le gouvernement vient de présenter sa stratégie de gestion du déconfinement.

Ce 28 avril, à l'Assemblée Nationale le premier ministre, Édouard Philippe a réaffirmé la volonté du gouvernement à rouvrir les écoles à partir du 11 mai 2020 d'une manière coordonnée, progressive et sur la base du volontariat.

Cette progressivité de déconfinement est à la fois nécessaire, mais tout le monde le sait, également risquée.

À partir du 11 mai les grandes sections de Maternelle, les CP et les CM2 pourront être accueillis dans l'école de leur ville ou du regroupement intercommunal pédagogique.

Sans minimiser les risques qui peuvent exister, il est toutefois indispensable pour ces catégories d'âge, qui représentent des charnières fondamentales dans la scolarité des enfants, qu'elles puissent reprendre contact avec l'école pour minimiser les risques de décrochage scolaire et d'iniquité sociale.

Les parents qui ne souhaiteront pas envoyer leurs enfants pourront poursuivre la scolarité de leur enfant au domicile. Pour d'autres, des lieux d'étude pourront être mis

Permanence de Mme la Députée d'Indre-et-Loire, Mme Fabienne COLBOC
6 rue de la Douzillère – 37300 Joué-lès-Tours - Tel. : 06 45 41 15 10

à disposition dans les communes par les municipalités.

Ainsi, au regard de l'ensemble des paramètres que vous avez à gérer d'ici au 11 mai et au-delà, je souhaite échanger avec vous sur vos interrogations, me faire le relai de votre parole auprès des tutelles et des ministères concernés.

C'est dans ce contexte, que je viens par la présente, Madame et Monsieur le Maire vous indiquer que je suis à votre disposition à la fois jusqu'au 11 mai et bien entendu au-delà du 11 mai pour pouvoir vous accompagner dans cette sortie de confinement et ce retour à l'école progressif.

Ainsi, n'hésitez pas à contacter mon équipe pour positionner une rencontre éventuelle, qu'il s'agisse du déconfinement ou sur tout autre type de sujet qui requiert mes prérogatives de députée.

En sachant votre engagement face à cette crise, en vous remerciant par avance de votre coopération dans cette procédure de déconfinement, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire à ma plus haute considération.

Dans l'attente,

Bien à vous.


Fabienne COLBOC,
Députée de la 4^{ème} circonscription d'Indre-et-Loire